



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° DP 02B 286 24 N0007

date de dépôt : 20 juin 2024

demandeur : Monsieur POLI Alain

pour : aménagement d'un terrain avec
affouillement et exhaussement d'environ 40 cm
en vue de réaliser une plantation de noisetiers.

adresse terrain : lieu-dit Marine de Sorbo, à Sorbo-
Ocagnano (20213)

Commune de Sorbo-Ocagnano

**ARRÊTÉ N°
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de l'État**

Le maire de Sorbo-Ocagnano,

Vu la déclaration préalable présentée le 20 juin 2024 par Monsieur POLI Alain demeurant lieu-dit Arena Suprana, Venzolasca (20215);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour aménagement d'un terrain avec affouillement et exhaussement d'environ 40 cm en vue de réaliser une plantation de noisetiers. ;
- sur un terrain situé lieu-dit Marine de Sorbo, à Sorbo-Ocagnano (20213) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) approuvé le 02 octobre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B-2021-08-31-00003 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation sur le territoire de la commune de Sorbo-Ocagnano et notamment les dispositions générales de ce document ;

Considérant que le projet consiste en l'aménagement d'un terrain par un apport de terre en vue de réaliser une plantation de noisetiers ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les fossés situés sur les 4 côtés de la parcelle du projet seront régulièrement entretenus afin de canaliser l'écoulement des eaux en cas de débordement du canal situé au Nord-Ouest du terrain d'assiette du projet.

Le maire,

